



Département
des Landes

arrêté publié sur le site de la collectivité le 04 mai 2023

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

ID : 040-224000018-20230504-DCPU_04_2023-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental
DCPu 04-2023

ARRETE

POR TANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL LA CONSULTATION RELATIVE A LA RECONSTRUCTION DE L'ADMINISTRATION SUR LE SITE DES JARDINS DE NONERES A MONT-DE-MARSAN POUR LE LOT 4 (ETANCHEITE) AFFAIRE 22S0369

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 13 janvier 2023 pour la reconstruction de l'administration sur le site des Jardins de Nonères à Mont-de-Marsan,
- Considérant qu'il y a eu 2 offres jugées irrégulières pour le lot 4 (Etanchéité) de cette consultation,
- Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le CCTP, et qu'il s'agit d'un motif d'intérêt général,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Responsable du service Aménagement Environnement de la Direction Commande publique,

DECIDE

Article 1 : De ne pas donner suite pour motif d'intérêt général à la procédure de consultation relative à la reconstruction de l'administration sur le site des Jardins de Nonères à Mont-de-Marsan pour le lot 4 (Etanchéité) qui prévoyait une date de remise d'offre le 21 février 2023,

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation au sens des dispositions du 1^{er} de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le **04 MAI 2023**

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 44 47 33
Fax. : 05 58 44 47 47
Mél.: marchespublics@landes.fr